

## DÉCISION SUR LES PROJETS D'INSTRUMENTS JURIDIQUES

### La Conférence,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif pour l'examen et l'adoption des instruments juridiques;
2. **ADOpte** les instruments juridiques ci-après:
  - i) le traité portant création de l'Agence africaine du médicament;
  - ii) les statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma;
  - iii) le statut du Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (UA / CIEFFA);
  - iv) la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine; et
  - v) l'amendement à l'article 35 de la Charte sur la renaissance culturelle africaine.
3. **APPELLE** les États membres à signer et à ratifier les instruments juridiques susmentionnés, le cas échéant, pour permettre leur entrée en vigueur dans les meilleurs délais.